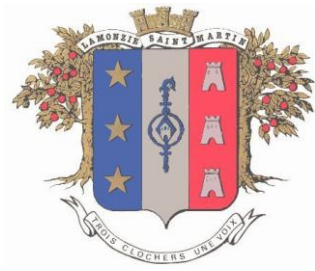


**MAIRIE
de
LAMONZIE SAINT MARTIN**



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 mars 2016**

Le vingt neuf mars deux mille seize à 18 H. 30, le Conseil Municipal de la commune de Lamonzie-Saint-Martin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry AUROY-PEYTOU, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 17

Absents : 0

Etaient présents :

Jean-Claude DEGAUGUE. Jean-Pierre FRAY. Kathia VALETTE. Bernard LESTANG. Catherine LAROCHE. Marie José PILON. Nadine RENAUD. Jean-Jacques BORSATO. Yannick SOUVETRE. Josiane GREGORI. Françoise PAUTY. Natacha MURAT GEVRIN. Carine CELERIER. Jean-Pierre MAUVAIS. Jacques RODRIGUEZ. Benoît LASSERRE-LARGE. Thierry AUROY-PEYTOU, Maire

Pouvoirs :

Joël LETRESTE donne procuration à Josiane GREGORY

Isabelle HIERNARD donne procuration à Natacha MURAT GEVRIN

Secrétaire de séance : Benoît LASSERRE-LARGE

Après approbation à l'unanimité du procès verbal de la séance précédente, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

Le Maire informe qu'il n'a pas reçu de questions diverses.

ORDRE DU JOUR

PROCES VERBAL

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 23-02-2016

ORDRE DU JOUR :

I.FINANCES

- Vote du Compte administratif 2015 (Monsieur le Maire)

II.ENVIRONNEMENT

- Gestion des déchets verts au service technique (Bernard LESTANG)

III. AFFAIRES GENERALES

- Création d'un poste de chef cuisinier/intendant (Jean Claude DEGAUGUE)
- Organisation des locaux de la garderie – rentrée scolaire 2016 (Jean Claude DEGAUGUE)
- Rétrocession d'une concession.(Kathia VALETTE)

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur l'encorbellement sur le pont Lamonzie-Saint-Martin /Prigonrieux (Monsieur le Maire)
- 1^{er} avril : départ à la retraite de M. Privat (Monsieur le Maire)

I - FINANCES

a/ Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Budget Principal et affectation du résultat

Conformément à la réglementation applicable en matière de comptabilité publique, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le Compte de Gestion du Trésorier Municipal qui présente des résultats concordants avec ceux du Compte Administratif ; Le Conseil Municipal est invité à procéder, dans un premier temps, à l'examen et au vote du compte administratif du budget général de la commune et du budget annexe (assainissement).

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Ne pouvant participer au vote, le Maire doit se retirer.

Le Conseil Municipal doit donc désigner un élu pour présider l'assemblée en son absence.

M. MAUVAIS est désigné en sa qualité de conseiller municipal ;

A Lamonzie-Saint-Martin, le compte administratif 2015 fait notamment apparaître :

- Un bilan financier nettement excédentaire : Ceci tient à plusieurs facteurs. Le principal réside dans un effort sans précédent de maîtrise des dépenses de fonctionnement qui se traduit pour la première fois par une baisse (moins 10.07%) de ces dépenses de CA 2014 (1 098 420.11 €) à CA 2015 (987 849.24 €).

1) LA SECTION FONCTIONNEMENT

| | CA 2014 | CA 2015 |
|-----------------|--------------|--------------|
| DEPENSES | 1 098 420,11 | 987 849.24 |
| RECETTES | 1 268 783.69 | 1 278 159.03 |
| RESULTAT | | 290 309.79 |

Le résultat d'exécution 2015 de la section de Fonctionnement fait apparaître un excédent de 290 309.79 €, déterminé par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

A - Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 278 159.03 €

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE | PREVISIONS BP + DM 2015 | CA 2015 | % taux d'exécution | Part des recettes générales |
|---|-------------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------------|
| 013 atténuations de charges | 8 000,00 € | 12 434,63 € | 155,43% | 0,97% |
| 70 Produits des services | 68 000,00 € | 75 273,27 € | 110,70% | 5,89% |
| 73 Impôts et taxes | 645 930,00 € | 690 457,74 € | 106,89% | 54,02% |
| 74 Dotations subventions | 453 215,00 € | 469 608,89 € | 103,62% | 36,74% |
| 75 Autres produits de gestion courante | 25 000,00 € | 27 228,84 € | 108,92% | 2,13% |
| 77 Recettes exceptionnelles | 2 000,00 € | 3 155,66 € | 157,78% | 0,25% |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | 1 202 145,00 € | 1 278 159,03 € | 106,32% | 100,00% |
| 002 Excédent Fonct N-1 | 557 400,37 € | | 0,00% | |
| TOTAL GENERAL 2015 | 1 759 545,37 € | 1 278 159,03 € | 72,64% | |
| | | | | |

Les principaux éléments notables résident en l'importance du chapitre 73 (impôts et taxes), qui constitue à lui seul 54.02 % des recettes de fonctionnement, loin devant les dotations, subventions et participations (36.74 %) qui sont en diminution notamment par rapport à la Dotation Globalement de Fonctionnement.

En 2015, le total de ces recettes fiscales inclut une recette exceptionnelle (77) qui provient de trop perçu d'entreprises. Les recettes des gîtes et taxes de séjour (75) constitue une provision certaine pour la collectivité. Ce produit sera reconduit à l'identique en 2016.

De plus, comme les bases exonérées ont diminué en 2015, la commune devrait connaître également une baisse des allocations compensatrices en 2016.

La part des produits des services est peu importante : elle représente 5.89 % des recettes de fonctionnement. (restauration, garderie)

Pour rappel en 2015, un montant de 557 400.37 € du résultat de N-1 a été affecté en section de fonctionnement.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 987 849.24 € contre 1 098 420.11 € au compte administratif 2014, soit une baisse de 10.07 %

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE | PREVISIONS BP + DM 2015 | CA 2015 | % taux d'exécution | Part des recettes générales |
|---|-------------------------|---------------------|--------------------|-----------------------------|
| 011 charges à caractère général | 402 550,00 € | 282 236,78 € | 70,11% | 28,57% |
| 012 charges de personnel | 523 850,00 € | 434 286,03 € | 82,90% | 43,96% |
| 014 atténuations de produits | 42 970,00 € | 42 720,00 € | 99,42% | 4,32% |
| 65 autres charges de gestion courante | 210 982,00 € | 174 238,70 € | 82,58% | 17,64% |
| 66 charges financières | 44 832,00 € | 44 682,06 € | 99,67% | 4,52% |
| 67 charges exceptionnelles | 500,00 € | 294,67 € | 58,93% | 0,03% |
| TOTAL | 1 225 684,00 € | 978 458,24 € | 79,83% | 99,05% |
| 23 | 524 470,37 € | - € | 0,00% | 0,00% |
| 42 | 9 391,00 € | 9 391,00 € | 100,00% | 0,95% |
| TOTAL | 533 861,37 € | | | |
| TOTAL GENERAL | 1 759 545,37 € | 987 849,24 € | 56,14% | |

Le chapitre 011 (charges à caractère général) totalise 282 236.78 € et représente 28.57 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il enregistre une diminution de 109 618.09 € par rapport à l'année 2014 et atteint un taux de réalisation de 70.11 %.

La diminution constatée en 2015 est importante. Elle résulte du contrôle strict des dépenses de fonctionnement et de l'application d'une mise en concurrence systématique (2 ou 3 devis). Elle est l'aboutissement sur chaque ligne budgétaire de ce dispositif (les fournitures scolaires et celles pour les activités des temps d'activités périscolaires, les fournitures administratives, etc).

Le chapitre 012 (charges de personnel) totalise 434 286.03 € et représente 43.96 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il enregistre également une diminution par rapport à 2014 et atteint un taux de réalisation de 82.90 % correspondant à une bonne maîtrise des charges de personnel. La diminution correspond essentiellement au salaire de la directrice générale en disponibilité en 2015.

Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) totalise 174 238.70 € et représente 17.64 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il atteint un taux de réalisation de 82.58 %.

Le chapitre 66 (charges financières) représente 4.52 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les charges financières ont diminué uniquement de 1 743.55 € par rapport à 2014 bien que la commune n'ait pas emprunté en 2015.

2) LA SECTION INVESTISSEMENT

A - Les recettes d'investissement

| RECETTES INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE | PREVISIONS BP + DM 2015 | CA 2015 | % taux d'exécution |
|--|-------------------------|---------------------|--------------------|
| 10 Dotations fonds divers et réserves | 100 927,13 € | 122 858,28 € | 121,73% |
| 13 Subventions d'investissement | 28 000,00 € | - € | 0,00% |
| SOUS TOTAL | 128 927,13 € | 122 858,28 € | 95,29% |
| 021 virements de la section fonctionnement | 524 470,37 € | - € | 0,00% |
| 040 Opérations d'ordre de transfert entre se | 9 391,00 € | 9 391,00 € | 100,00% |
| SOUS TOTAL | 533 861,37 € | | 0,00% |
| TOTAL GENERAL | 662 788,50 € | 132 249,28 € | |

B - Les dépenses d'investissement

| DEPENSES INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE | PREVISIONS BP + DM 2015 | CA 2015 | % taux d'exécution |
|--------------------------------------|-------------------------|---------------------|--------------------|
| 13 Subventions d'investissement | 47 207,00 € | 46 455,08 € | 98,41% |
| 21 immobilisations corporelles | 465 000,00 € | 320 093,95 € | 68,84% |
| 23 immobilisations en cours | 110 654,37 € | - € | 0,00% |
| SOUS TOTAL | 622 861,37 € | 366 549,03 € | 58,85% |
| 1 | 39 927,13 € | - € | 0,00% |
| TOTAL GENERAL | 662 788,50 € | 366 549,03 € | 55,30% |

Les principales opérations d'équipement réalisées en 2015 sont les suivantes :

- Travaux de restructuration de la maison des associations (mise aux normes électriques maison des associations)
- Grillage du stade
- travaux dans les bâtiments scolaires (équipement vidéo projecteur)
- Travaux église de St Martin (dallage, ...)

3) RESULTAT

| Résultats 2015 | |
|---|--------------------|
| Résultat de fonctionnement | 290 309,79 |
| Résultat antérieur | 557 400,37 |
| Clôture fonctionnement | 847 710,16 |
| Résultat d'investissement | -234 299,75 |
| Résultat antérieur | -39 927,13 |
| Clôture investissement | -274 226,88 |
| Besoin de financement | 274 226,88 |
| Affectations 2016 | |
| Financement investissement (cpte 1068) | 274 226,88 |
| Résultat d'inv. Reporté | -274 226,88 |
| Report fonctionnement | 573 483,28 |

Conclusion : Le bilan financier de 2015 est positif. L'excédent à reporter, en augmentation significative, dépasse les prévisions et répond aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes en matière de capacité d'autofinancement. Pour autant, compte-tenu du contexte budgétaire national, de la baisse de la dotation de l'état et des nouvelles contraintes financières évoquées, il appartient au Conseil Municipal de maintenir une vigilance sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Récapitulatif des dépenses et recettes (investissement et fonctionnement) du compte de gestion.

| | <i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i> | <i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i> | <i>TOTAL DES SECTIONS</i> |
|---------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|
| RECETTES | | | |
| Prévisions budgétaires totales (a) | 662 788,50 | 1 759 545,37 | 2 422 333,87 |
| Titres de recettes émis (b) | 132 249,28 | 1 305 808,39 | 1 438 057,67 |
| Réductions de titres (c) | 0,00 | 27 649,36 | 27 649,36 |
| Recettes nettes (d = b - c) | 132 249,28 | 1 278 159,03 | 1 410 408,31 |
| DÉPENSES | | | |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 662 788,50 | 1 759 545,37 | 2 422 333,87 |
| Mandats émis (f) | 366 549,03 | 987 849,24 | 1 354 398,27 |
| Annulations de mandats (g) | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses nettes (h = f - g) | 366 549,03 | 987 849,24 | 1 354 398,27 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | | | |
| (d - h) Excédent | | 290 309,79 | 56 010,04 |
| (h - d) Déficit | 234 299,75 | | |

Après en avoir délibéré, et à la majorité absolue, le Conseil Municipal :

- constate et approuve, pour le budget général 2015, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice,

- Reconnaît la sincérité des résultats des restes à réaliser

- arrête et approuve les résultats définitifs tels que repris dans les documents présentés.

- constate et approuve le compte de gestion 2015

b/ Vote du compte administratif général – budget assainissement.

1) LA SECTION FONCTIONNEMENT

A - Les recettes de fonctionnement :

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE | PREVISIONS BP + DM 2015 | CA 2015 |
|--|--------------------------------|--------------------|
| 70 Produits des services | 34 000,00 € | 29 775,68 € |
| 74 Dotations subventions | 10 147,00 € | - € |
| Total recettes de fonctionnement | 44 147,00 € | 29 775,68 € |
| 042 opérations d'ordre de transfert entre se | 20 266,00 € | 15 199,00 € |
| Total recette d'ordre de fonctionnement | 20 266,00 € | 15 199,00 € |
| TOTAL GENERAL | 64 413,00 € | 44 974,68 € |

B - Les dépenses de fonctionnement :

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE | PREVISIONS BP + DM 2015 | CA 2015 |
|--|--------------------------------|--------------------|
| 011 charges à caractère général | 14 500,00 € | 11 029,24 € |
| 66 charges financières | 24 100,00 € | 24 022,28 € |
| | | |
| TOTAL | 38 600,00 € | 35 051,52 € |
| 23 | 1 934,00 € | - € |
| 42 | 23 879,00 € | 23 879,00 € |
| TOTAL | 25 813,00 € | |
| TOTAL GENERAL | 64 413,00 € | 58 930,52 € |

2) LA SECTION INVESTISSEMENT

A - Les recettes d'investissement:

| RECETTES INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE | PREVISIONS BP + DM 2015 | CA 2015 |
|--|-------------------------|---------------------|
| 10 Dotations fonds divers et réserves | 97 634,76 € | 83 452,76 € |
| 13 Subventions d'investissement | 90 773,69 € | 2 819,00 € |
| SOUS TOTAL | 188 408,45 € | 87 271,76 € |
| 021 virements de la section fonctionnement | 1 934,00 € | - € |
| 040 Opérations d'ordre de transfert entre se | 23 879,00 € | 23 879,00 € |
| SOUS TOTAL | 25 813,00 € | 23 879,00 € |
| TOTAL GENERAL | 214 221,45 € | 110 150,76 € |

B - Les dépenses d'investissement

| DEPENSES INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT PAR CHAPITRE | PREVISIONS BP + DM 2015 | CA 2015 |
|---|-------------------------|--------------------|
| 16 Emprunts | 10 200,00 € | 10 114,70 € |
| 23 immobilisations en cours | 7 000,25 € | - € |
| SOUS TOTAL | 17 200,25 € | 10 114,70 € |
| 40 | 20 266,00 € | 15 199,00 € |
| SOUS TOTAL | 20 266,00 € | 15 199,00 € |
| 1 | 176 755,20 € | - € |
| TOTAL GENERAL | 214 221,45 € | 25 313,70 € |

Récapitulatif des dépenses et recettes (investissement et fonctionnement) du compte de gestion.

| | SECTION D'INVESTISSEMENT | SECTION DE FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|
| RECETTES | | | |
| Prévisions budgétaires totales (a) | 214 221,45 | 64 413,00 | 278 634,45 |
| Titres de recettes émis (b) | 110 150,76 | 44 974,68 | 155 125,44 |
| Réductions de titres (c) | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Recettes nettes (d = b - c) | 110 150,76 | 44 974,68 | 155 125,44 |
| DÉPENSES | | | |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 214 221,45 | 64 413,00 | 278 634,45 |
| Mandats émis (f) | 25 313,70 | 58 930,52 | 84 244,22 |
| Annulations de mandats (g) | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses nettes (h = f - g) | 25 313,70 | 58 930,52 | 84 244,22 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | | | |
| (d - h) Excédent | 84 837,06 | | 70 881,22 |
| (h - d) Déficit | | 13 955,84 | |

Après en avoir délibéré, et à la majorité absolue, le Conseil Municipal :

- constate et approuve, pour le budget annexe assainissement 2015, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau et au résultat d'exploitation de l'exercice.

- arrête et approuve les résultats définitifs tels que repris dans les documents présentés.

- constate et approuve le compte de gestion assainissement 2015

II. ENVIRONNEMENT

a/Gestion des déchets verts au service technique (Bernard LESTANG)

Bernard LESTANG rappelle que depuis plusieurs années, les services techniques offraient la possibilité aux administrés de déposer leurs déchets verts aux ateliers de la commune. Toutefois, et à plusieurs reprises, il a été déposé des déchets verts mais également d'autres déchets type gravats (bois, pierre, etc).

A chaque fois qu'un usager fait une erreur de tri (par exemple, mettre du plastique dans les déchets verts, déposer des gravats), les agents communaux doivent procéder au tri avant de se rendre à la décharge.

Des erreurs qui coûtent très cher ; aussi considérant que toutes ces opérations ont un coût :

- tout d'abord le transport vers le centre de tri,
- puis l'opération de tri en elle-même,
- puis de nouveau le transport vers une décharge

et afin de sécuriser ce lieu et d'éviter cet état d'insalubrité, à compter du 4/4/2016.

Il est proposé d'appliquer une décision du Maire pour interdire le dépôt de déchets verts aux ateliers municipaux et d'orienter les administrés vers les déchetteries du secteur

Cette décision a été portée à la connaissance des élus municipaux lors de la séance du Conseil Municipale du 29-03-2016

III. AFFAIRES GENERALES :

a/création d'un poste de chef cuisinier/intendant (rapporteur : Jean Claude DEGAUGUE)

Il est proposé de créer le poste suivant au sein des services municipaux (restauration scolaire) :

- un poste de chef cuisinier/intendant dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique 2^{ème} classe, agent de maîtrise) à temps non complet (30 H. annualisé) à compter du 1^{er} août 2016, en remplacement d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (26 H. annualisé) dont le titulaire a fait valoir ses droits à la retraite.

Le poste vacant d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (26 H. annualisé) sera supprimé du tableau des effectifs.

Cet agent aura pour mission la préparation des repas, la gestion des commandes et produit d'entretien, la gestion de l'équipe, le suivi financier du restaurant scolaire, la préparation des apéritifs de la mairie.

Après en avoir délibéré et à la majorité absolue, le Conseil Municipal

- approuve la création de poste selon les conditions précisées.

- autoriser le Maire à accomplir toutes les formalités administratives.

b/ organisation des locaux de la garderie (rapporteur : Jean Claude DEGAUGUE)

Jean Claude DEGAUGUE présente au Conseil la situation actuelle de l'accueil des enfants scolarisés à Lamonzie St Martin au moment des temps de garderie.

La garderie périscolaire concerne la prise en charge des enfants le matin avant la classe (avant 8h30) et le soir après la classe (après 16h30).

La garderie périscolaire consiste en une simple surveillance des enfants, ce qui est le cas actuellement. Elle ne répond à aucun critère de qualité particulier ; elle n'est soutenue par aucun organisme public. Il y a en moyenne 60 enfants qui fréquentent la garderie le matin et le soir.

Il y a une suffisance du taux d'encadrement actuellement mais une absence de locaux adaptés au nombre important d'enfants. Toutefois, la situation géographique actuelle de la garderie (au cœur de l'école) ne favorise pas une facilité d'accès aux familles.

Afin de favoriser cet accueil et son accès, il est proposé :

- D'installer la garderie municipale dans le local modulaire situé à l'entrée du parc de l'école.
- De déplacer la salle informatique en lieu et place de la garderie actuelle.
- D'aménager une salle de classe dans la salle informatique actuelle.

Pour améliorer l'accueil de ce lieu, la commune souhaite intégrer un bloc sanitaire (coût actuellement à l'étude) jouxtant la garderie. Par ailleurs, une clôture et un accès direct seraient mis en place afin de dissocier la garderie de l'école.

Il est proposé d'appliquer une décision du Maire pour déplacer le lieu de la garderie au sein de l'école.

Cette décision a été portée à la connaissance des élus municipaux lors de la séance du Conseil Municipale du 29-03-2016

c/ rétrocession d'une concession (Kathia VALETTE)

Monsieur DEFOORT Claude, titulaire d'une concession d'une case de columbarium n°3 située dans le cimetière communal « Saint-Sylvain » a manifesté par courrier, son souhait de rétrocéder cette concession à la Commune, à titre onéreux, suite à l'enlèvement de l'urne cinéraire qu'elle contenait.

Cette concession a été acquise le 25 octobre 2007 pour une durée de 50 ans, pour la somme de 700 euros. Cette concession est maintenant libre de toute occupation.

Il convient donc de se prononcer sur le remboursement de la somme de 574 euros, représentant le prix de la concession diminué du temps d'utilisation c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} avril 2016.

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver le remboursement de la somme sus mentionnée et d'autoriser Monsieur le Maire à en signer l'acte correspondant. La dépense sera inscrite au budget de l'exercice.

Après en avoir délibéré et à la majorité absolue, le Conseil Municipal:

| |
|---|
| <i>- Accepte la demande de rétrocession de Monsieur DEFOORT Claude</i> |
| <i>- Approuve le remboursement de la somme de 574 € représentant le prix de remboursement de la concession</i> |
| <i>- Autorise le Maire, à signer l'acte correspondant à cette rétrocession.</i> |

QUESTIONS DIVERSES

- **Point sur l'encorbellement sur le pont Lamonzie-Saint-Martin /Prignonrieux (Monsieur le Maire).**

Les services de la CAB en lien avec la commune de Prignonrieux et de Lamonzie-St-Martin réfléchissent et étudient ensemble les perspectives d'installation d'un passage entre les deux communes. Une forte volonté des 2 territoires est affirmée dans ce projet afin de renforcer le lien social et l'échange entre les communes. Par ailleurs, cette traversée est inscrite dans le cadre de l'aménagement de la Véloroute Voie-Verte de la vallée de la Dordogne. Aussi, il est envisagé d'équiper le pont ferroviaire pour la traversée.

A ce jour, une étude et projection financière devraient permettre aux partenaires de statuer sur une installation d'un encorbellement. L'encorbellement est un passage fixé sur les arches du pont, côté Bergerac. Aucun passage piétonnier, en vélo ne peut être envisagé le long de la voie de chemin de fer.

- 1^{er} avril : départ à la retraite de M. Privat (Monsieur le Maire). Après 22 années de services, Jean Claude PRIVAT, responsable des ateliers techniques vient de faire valoir ses droits à la retraite. Une cérémonie en son honneur est organisée en mairie le 1^{er} avril à 19 H. en présence des élus, des agents et anciens membres du conseil municipal de Lamonzie-St-Martin.

- Yannick SOUVETTRE, en charge des associations présente le programme des animations à venir sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 H.